



Groupe Pistes Partagées

Mise à jour suite à la réunion Mairie -SPSH du 14 Juin 2019 (Rédacteurs : Gérard Chochoy et Thierry Grison)

Problématique / Constat / Recommandations / Décisions

Problématique / Constat

- Une (sur)fréquentation des voies partagées entre cyclistes et piétons lors des périodes de vacances scolaires et estivales générant des irritations, des incivilités voire de l'agressivité latente et des risques d'accident entre cyclistes et piétons.
- Un constat :
 - ➤ Difficulté de circulation en voiture → transfert vers le vélo ou autre moyen.
 - Prise de conscience écologique.
 - ➤ Taux d'équipement vélo électrique en forte croissance → vitesse / danger.
 - ➤ Une multitude de véhicules électriques ou traditionnels empruntant les voies partagées entre cyclistes et piétons : skateboard, trottinette, segway
- Un réseau de pistes cyclables contraint > une cohabitation cyclistes / piétons compliquée.
- Un sujet de frustration récurrent de plus en plus marqué au sein de la commune et remonté dans l'ABCédaire depuis son existence.
- Panneaux et signalétique :
 - ➤ ignorés ou insuffisamment visibles → Trop petits et pas assez nombreux.
- Marquage au sol :
 - ➤ altéré / insuffisamment visible / risque de confusion → Inadapté.
- Nombre d'emplacements de parking vélos réservés → Insuffisants en période « haute ». (cf. proposition en annexe).
- Transition du parc de vélos traditionnels vers des vélos électriques.
- Absence/insuffisance de réglementation (Arrêtés municipaux...) pour régir l'utilisation des voies partagées par les cyclistes et les piétons.

COMPTE RENDU DE DECISION DE LA REUNION DU 14/06/2019 VOIES PARTAGEES — MAIRIE D'HOSSEGOR/SPSH

Etaient présents :

- Municipalité: Christophe ARASPIN (Dir. Services Techniques), Véronique BOIS (DGS), Elodie
 DUFAU (Service Juridique), Philippe GELEZ et Serge MESSANGES, conseillers municipaux,
- SPSH : Thierry GRISON.

Position municipalité suite aux propositions "quick win" SPSH

1 - 1 Sur l'axe communication 1/2:

■ Accord pour l'édition d'un flyer remis aux loueurs de vélo, campings, hôtels, agences de location, office de tourisme, MACS, écoles de surf... → pour distribution aux clients et usagers.

<u>Position de la municipalité : La responsable communication doit nous contacter pour partager et finaliser le flyer dans sa forme sachant que le fond est retenu.</u>

Copie du flyer dans le bulletin municipal ainsi que celui de la MACS. Pas possible avant l'été car le prochain bulletin municipal ne sera édité qu'en septembre.

Action demandée par SPSH à la municipalité : Communiquer par voie de presse sur le sujet via une interview dans Sud-Ouest (cet axe de communication va être proposé au maire).

■ Une mise à jour du site internet de la municipalité et de l'office de tourisme reprenant ces recommandations.

Ce point est retenu par la mairie.

1 - 2 Sur l'axe communication 2/2 :

■ Mise en place de panneaux à l'entrée des voies partagées entre cyclistes et piétons reprenant ces recommandations.

Position de la municipalité: La mairie est d'accord sur le principe, il faut trouver les formulations adéquates qui résument le flyer. Cependant les panneaux de la voie verte dépendent de la MACS ce qui peut demander un peu de temps (comprendre que ce sera difficile à implémenter avant la saison).

Nous recommandons que cette campagne soit menée simultanément sur les communes de Capbreton, Soorts-Hossegor et Seignosse.

<u>Pas de position de la mairie, peut-être faut-il que les correspondants SPSH de Capbreton et</u> Seignosse mènent une action identique auprès de leur municipalité respective.

2 - 1 Sur l'axe prévention 1/3:

Voies partagées entre cyclistes et piétons : Compléter / rénover l'ensemble de la signalétique des pistes cyclables ainsi que le marquage au sol en le rendant plus visible.

<u>Position municipalité : Cette action dépend de la MACS et la mairie est peu optimiste pour que ces</u> travaux soient faits avant la saison estivale.

► Loueurs de vélo :

Les sensibiliser à la législation liée à l'usage des vélos électriques (vitesse
 25 km/h).

La mairie est d'accord.

► Leur demander de rappeler le code de bonne conduite à leur client.

La mairie est d'accord.

- Légiférer par arrêté municipal (cf. ex Arcachon ?) pour :
 - donner un cadre aux utilisateurs,
 - donner un arsenal répressif (si besoin) à la police municipale.

Position municipalité: La mairie est d'accord pour prendre un arrêté municipal pour interdire l'usage de tout véhicule électrique (vélos, trottinette, skate, segway...) dans toutes les zones limitées à 30 km/h (centre-ville et front de mer). Il sera demandé à ces véhicules d'emprunter la route utilisée par les voitures. L'infraction serait punie d' une amende de 35 Euros.

Segway : Interdire la pratique sur les axes du centre-ville (arrêté municipal ?). <u>Voir</u> point précédent.

2 - 2 Sur l'axe prévention 2/3:

■ Zone 100% piétonnière de 10 heures à 13 heures : Etendre « l'axe rouge » (cf. proposition en annexe).

<u>Position de la municipalité : La mairie est d'accord pour étendre l'axe rouge de la manière</u> suivante :

- une extension de l'axe rouge avenue Paul Lahary depuis la maison de la presse jusqu'au café de Paris,
- une extension de l'axe rouge avenue du Touring Club depuis le petit casino jusqu'au rond-point du parc Rosny,
- la mairie propose une extension de la période de l'axe rouge du 15 juin au 15 septembre ainsi que pendant les vacances de Pâques (en lieu et place du 1^{er} Juillet au 31 Août).
- ▶ Police municipale : Mettre en place physiquement des policiers aux entrées de l'axe rouge afin de faire respecter la zone piétonne.

Position de la municipalité : La mairie n'est pas d'accord y compris sur une période réduite de 10 heures à 12 heures. J'ai demandé a minima une présence les WE (jours d'arrivée des nouveaux estivants).

2 - 3 Sur l'axe prévention 3/3:

Parkings à vélo : Augmenter la capacité en période estivale (type parking à vélo place des pins tranquilles).

<u>Position de la municipalité : La mairie est d'accord pour essayer pour cet été à condition que le coût reste raisonnable : nous avons évoqué les zones de la place de l'église, le Parc Rosny, le front de mer et la place Louis Pasteur.</u>

Autre point demandé en séance (non discuté dans le groupe de travail SPSH): J'ai demandé à ce que des panneaux d'interdiction de stationner soient positionnés le long des voies partagées proches des plages en citant l'Avenue des Cigognes en exemple. Arguant du fait que ce stationnement (interdit au demeurant) ne permettait pas une circulation partagée entre piétons et cyclistes sur les voies prévues à cet effet si celles-ci servaient de parking.

Position de la municipalité : La mairie a donné son accord.